

CAMEROUN

Les forces de sécurité doivent respecter les droits humains dans le cadre des manifestations politiques

Index AI : AFR 17/009/01

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au moins trois personnes ont été tuées et neuf autres blessées le 1^{er} octobre 2001, après que la gendarmerie et la police eurent fait usage d'armes à feu pour disperser une manifestation non violente, à laquelle participaient apparemment plus de 500 personnes, à Kumbo, dans la province du Nord-Ouest. Des porte-parole du gouvernement ont justifié ces homicides en déclarant que les forces de sécurité avaient réagi aux provocations des contestataires.

Amnesty International appelle les autorités camerounaises à empêcher tout recours à la violence ou à la force meurtrière contre des manifestants pacifiques. Les forces de sécurité doivent se conformer aux normes internationales relatives à la conduite des responsables de l'application des lois, à l'usage de la force et au recours aux armes à feu. La force meurtrière doit être uniquement employée contre des individus qui menacent directement des vies humaines.

À Bamenda, dans la province du Nord-Ouest, un autre mouvement de protestation pacifique auquel participaient plusieurs centaines de personnes a été dispersé par les forces de sécurité, qui ont procédé à 19 arrestations. D'après les informations recueillies, plus de 100 individus ont été appréhendés dans les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la suite des manifestations du 1^{er} octobre, et sont toujours détenus.

Au nombre des personnes interpellées à Bamenda figurent des militants de premier plan du *Southern Cameroons National Council* (SCNC, Conseil national du Cameroun méridional) et de la *Southern Cameroons Youth League* (SCYL, Ligue des jeunes du Cameroun méridional),

notamment **Nfor Ngala Nfor, Martin Luma, Frida Litongo, Chief Ayamba et James Sam Sabum**. Le SCNC et la SCYL mènent campagne pour une plus grande autonomie politique ou la sécession des deux provinces anglophones du sud du pays.

Le même jour, le rédacteur en chef du journal de Douala *La Nouvelle Expression*, Jean-Marc Soboth, a été arrêté et interrogé par la police à Douala, à propos des sources auxquelles il avait eu recours pour un article publié le 24 septembre, consacré aux mesures prévues par l'État en réponse aux manifestations qui devaient avoir lieu. Il a été relâché sans inculpation lundi 1^{er} octobre, tard dans la soirée.

Amnesty International exhorte les autorités à respecter les droits aux libertés d'association et d'expression. Il est inacceptable que des personnes qui se sont contentées d'exercer ces droits aient été arbitrairement arrêtées. Elles doivent être remises en liberté, à moins d'être inculpées dans les plus brefs délais d'infractions prévues par la loi, et doivent être protégées contre toute forme de mauvais traitement.

Complément d'information

Le 1^{er} octobre 2001 marquait le 40^e anniversaire de la naissance de la République fédérale du Cameroun, consécutive aux résultats d'un référendum à l'issue duquel la partie sud du Cameroun britannique avait opté pour son rattachement à l'ancien Cameroun français, devenu indépendant en 1960. À l'occasion de cet anniversaire, des groupes politiques ont appelé à manifester sur tout le territoire des deux provinces anglophones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, pour protester contre la marginalisation dont ils estiment faire l'objet dans la vie politique nationale et exiger davantage de droits politiques. Or, les manifestations organisées pour revendiquer une plus grande autonomie ou l'indépendance des provinces anglophones avaient été interdites avant le 1^{er} octobre 2001, et la présence des forces de sécurité avait été renforcée de manière significative.

Au cours des dernières décennies, la population des provinces anglophones a eu de plus en plus nettement le sentiment d'être marginalisée sur le plan politique et victime de discrimination, ce qui s'est traduit par la création de divers mouvements politiques comme le SCNC et la SCYL au début des années 1990. Parallèlement, le gouvernement a adopté une attitude de plus en plus répressive vis-à-vis des mouvements politiques indépendantistes et des personnes revendiquant une autonomie accrue pour les deux provinces.

Dans le cadre des élections de 1997, des centaines d'opposants politiques avaient été arrêtés et torturés, et nombre d'entre eux avaient perdu la vie. En 1999, des détenus anglophones ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement au terme d'un procès inique. Le 31 décembre 1999, une déclaration proclamant l'indépendance des provinces méridionales du Cameroun a été diffusée par une station de radio régionale dans le sud-ouest du pays. Plusieurs membres du gouvernement autoproclamé du Cameroun méridional ont ensuite été arrêtés et maintenus en détention au secret durant plusieurs mois. Ils ont été libérés sans jugement quatorze mois plus tard. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>